

**Monsieur le Préfet  
Préfecture des Hautes-Alpes  
28 rue Saint-Arey  
BP 80 100  
05011 GAP Cedex**

*Gap, le 10 mars 2023*

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Objet : Avis de la SAPN-FNE 05 – Projet de confortement des berges de la Séveraisse, sur les communes de Saint-maurice-en-Valgodemard, Villar-Loubière, et La Chapelle-en-Valgaudemar**

**Projet de confortement des berges de la Séveraisse, sur les communes de Saint-maurice-en-Valgodemard, Villar-Loubière, et La Chapelle-en-Valgaudemar  
(Hautes-Alpes)**

**Avis de la Société Alpine de Protection de la Nature - France Nature Environnement 05  
(SAPN-FNE 05)**

**formulé dans le cadre de l'enquête publique organisée du 22 février 2023 au 24 mars 2023  
et relative au projet de confortement des berges de la Séveraisse, sur les communes de Saint-maurice-en-Valgodemard, Villar-Loubière, et La Chapelle-en-Valgaudemar (Hautes-Alpes)**

Monsieur le Préfet,

En réponse à la consultation du public que vous organisez du 22 février au 24 mars 2023 inclus, en préalable à l'autorisation environnementale relative au projet du Conseil départemental de confortement des berges de la Séveraisse sur les communes de la Chapelle en Valgaudemar, Villar-Loubière, St Maurice en Valgaudemar, nous avons l'honneur de vous faire part de nos remarques :

- Les travaux sont situés à proximité immédiate de milieux aquatiques et terrestres reconnus fragiles et riches en biodiversité, en bordure de deux sites Natura 2000,
- Le projet consiste à effectuer des travaux de confortement des berges du cours d'eau la Séveraisse le long de la route départementale RD 985 A, sur une longueur totale de 570 mètres linéaires, et il concerne cinq secteurs.

Sur trois secteurs, il s'agira de protections de berges en enrochements secs végétalisés, et sur un secteur, d'enrochements liaisonnés ou non liaisonnés, et en fin sur un secteur d'un merlon complété par des enrochements posés en verrou amont.

Nous ne méconnaissons pas les contraintes techniques ni la nécessité de protéger la route départementale, mais nous regrettons que les techniques employées soient essentiellement des techniques anciennes de protection des berges, qui par le passé ont fait la preuve de leurs inconvénients. En effet seul le site de la Chaup bénéficiera d'un ouvrage majoritairement en génie végétal, un ouvrage qui sera composé d'un merlon en pieux battus constitué d'embâcles et de cépées de saules vivantes collectées sur les atterrissements de la Séveraisse et d'un verrou amont en enrochements.

D'autres techniques basées sur la nature et le génie végétal peuvent être mises en œuvre, avec la végétalisation des berges, des ouvrages bois, etc.

Selon la littérature (de l'INRAE par exemple), les retours d'expérience sont positifs pour ces méthodes, y compris dans les Alpes. Selon ces retours d'expériences, des techniques de génie végétal pur (sans enrochement de pied de berge) et des techniques mixtes (avec enrochement de pied de berge) tiennent depuis 15 à 20 ans sur les berges de cours d'eau ayant des pentes supérieures à 1 % (usuellement jugés torrentiels) et charriant des blocs de grosse dimension.

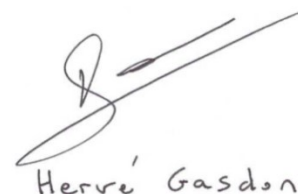
Certes le pétitionnaire s'engage à mettre en œuvre un ensemble de mesures d'atténuation des impacts potentiels du projet sur l'environnement, en phase de travaux, mais nous restons vigilants sur ces impacts, par exemple :

- Destruction de la ripisylve pour le passage d'engins de forte puissance, pour l'approvisionnement du chantier et les mises en place des enrochements ;
- Circulation probable d'engins en rivière, avec des risques de pollution par hydrocarbures et matériaux en suspension.

A l'issue du chantier il est probable que celui-ci aura entraîné une forte simplification des habitats naturels constitués par les berges, avec appauvrissement de la faune et de la flore.

En conclusion, nous regrettons le choix de techniques classiques qui ne sont pas appropriées à la valeur des milieux des berges de la Séveraisse et à la volonté affichée de leur préservation, alors qu'il existe des alternatives techniques.

**Le Président de la SAPN-FNE 05**



Hervé Gasdon